REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER

A TRAITIEFONTAINE 20 HEURES

Présents :

Arnaud LE DEVEDEC
Franckie SAILLARD
Jean-Pascal COUDRY
Delphine DESSET
Jérémy BURGEREY
Frédéric BOUTHEMY
Franck WEINACHTER

Excusés :

Vanina BEVALOT

Ordre du jour :
Organisation TZJ à Voray/Ognon le samedi 10 mars
Organisation CODEP 70/90 les samedi 17 et dimanche18 mars
État des lieux du club suite à le rencontre avec un représentant de la ligue et Projet de club à définir
Formation 1ers secours

Organisation TZJ :

Le club accueille et organise un TZJ (Trophée de Zone Jeunes) au gymnase de Voray/Ognon le samedi 10 mars (date limite d'inscription 28 février).

Un point est fait sur l'organisation matérielle déjà effectuée et les tâches restantes à faire sont listées et réparties.
L'installation de la salle sera faite la veille (vendredi 9).

Un appel à aide pour la tenue de la buvette sera fait auprès des parents des enfants licenciés au club.

Organisation championnat adulte du Comité Départemental 70/90 :

Le club accueille le championnat adulte du Comité Départemental 70/90 les samedi 17 et dimanche 18 mars au gymnase de Voray/Ognon. Le club gère uniquement le prêt et l'installation de la salle et la gestion de la buvette (recette au profit du club).

Un point est fait sur l'organisation à mettre en place et les tâches réparties.

Le club prendra en charge le montant de l'inscription au championnat pour les licenciés au club.

État des lieux du club :

Un état des lieux du club a été réalisé par Arnaud avec un représentant de la ligue.

Ce document sera la base du projet de club qui devra être fait pour définir les orientations du club pour les prochaines années.

Parmi les points auxquels réfléchir rapidement figurent l'encadrement des entraînements jeunes particulièrement et également adultes éventuellement.

Formation premiers secours :

Des contacts ont été pris avec les sapeurs-pompiers de Rioz qui ont proposé la date du samedi 5 mai pour la formation.
Ils serait souhaitable qu'y participent a minima les encadrants jeunes et les capitaines d'équipes d'interclubs.
Le club participera financièrement au coût de la formation.